

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE**  
**COMMUNE DE GRAFFIGNY-CHEMIN**

-----  
**ENQUETE PUBLIQUE**  
-----

**AUTORISATION D'EXPLOITER UN ELEVAGE DE  
BOVINS AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES  
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**  
**sollicitée par la SCL NOVALAIT à GRAFFIGNY-  
CHEMIN**

-----  
**RAPPORT et CONCLUSIONS**  
**de Mme Nelly VAN SPEYBROECK,**  
**Commissaire-Enquêteur**  
-----

Analyse et résumé de l'enquête

- 1 Procédure
- 2 Déroulement de l'enquête
- 3 Visite de l'exploitation
- 4 Observations du public
- 5 Procès-verbal d'enquête et réponse des responsables de la SCL NOVALAIT
- 6 Analyse des observations formulées

Conclusions et avis

**ANNEXES 1 et 2**

## ANALYSE ET RESUME DE L'ENQUETE

La SCL NOVALAIT regroupe des éleveurs laitiers du secteur de BOURMONT qui ont souhaité s'associer et créer une unité laitière collective pour améliorer leurs conditions de vie et de revenus. Ils pensent que cette initiative permettra de fixer de la production laitière dans le secteur et ainsi consolider la filière lait locale. Ce projet s'est concrétisé par une association avec l'EURL DERU, fournisseur de matériel d'élevage. Les associés louent à l'EURL DERU une unité laitière implantée à GRAFFIGNY-CHEMIN qui sert également à promouvoir les innovations techniques que celle-ci commercialise en France et à l'étranger. Le projet repose sur une répartition des tâches entre les différents associés de la SCL NOVALAIT et l'EURL DERU :

- l'EURL DERU met à disposition le bâtiment et est responsable du pôle animal (achat du fourrage aux exploitations, gestion des salariés, distribution du résultat financier...)
- la SCL NOVALAIT apporte les références laitières, les quotas, le troupeau laitier, les génisses, les veaux femelles et fournit les fourrages, la main d'œuvre (selon un planing mensuel), assure les épandages...

La présente enquête publique porte sur demande présentée par la SCL NOVALAIT qui sollicite l'autorisation d'exploiter un cheptel de 375 vaches laitières, 340 génisses, 40 veaux, un stockage de fourrage de 13500 m<sup>3</sup> sur le territoire des communes de GRAFFIGNY-CHEMIN, BRAINVILLE SUR MEUSE, CHAMPIGNEULLES EN BASSIGNY et BREUVANNES EN BASSIGNY (commune associée de COLOMBEY LES CHOISEUL) et de valoriser les fumiers et effluents d'élevage sur des terres agricoles situées sur le territoire des communes de ROMAIN SUR MEUSE, CHALVRAINES, BOURG SAINTE MARIE, BRAINVILLE SUR MEUSE, ILLOUD, BOURMONT, CONSIGY, LEVECOURT, BREUVANNES EN BASSIGNY (commune associée de COLOMBEY LES CHOISEUL), CHAMPIGNEULLES EN BASSIGNY, HACOURT, CHOISEUL, VAL DE MEUSE (commune associée de LENIZEUL).

### **1 – Procédure**

Le Tribunal Administratif de CHALONS-en-CHAMPAGNE m'a désignée Commissaire-Enquêteur par décision n°E11000218/51 du 20 septembre 2011.

Par arrêté du 12 octobre 2011, Monsieur le Préfet de Haute-Marne a prescrit l'ouverture **d'une enquête publique du 14 novembre au 14 décembre 2011 inclus**, portant sur la demande présentée par la SCL NOVALAIT détaillée ci-dessus.

**La publicité de l'enquête** a été assurée par affichage dans les communes et publication dans la rubrique « Annonces légales » du Journal de la Haute-Marne du 29 octobre 2011 et de L'avenir agricole et rural de la Haute-Marne du 28 octobre 2011.

### **2 – Déroulement de l'enquête**

**Le dossier d'enquête** déposé à la Mairie de GRAFFIGNY-CHEMIN comportait :

- L'arrêté préfectoral relatif à l'enquête publique
- L'avis de l'autorité environnementale en date du 30 août 2011

- Un dossier « étude d'impact, étude des dangers, notice hygiène et sécurité, volet sanitaire »
- Un dossier comprenant les plans de situation et documents graphiques ainsi que les plans d'épandage
- Un dossier comprenant les annexes suivantes : captages, cours d'eau, géologie, risques, PPR, monuments historiques, faune sauvage, attestation incendie, documents administratifs et permis de construire.

Ce dossier a été mis à la disposition du public à la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public pendant la durée de l'enquête.

**Un registre**, coté et paraphé par mes soins, destiné à recevoir les observations du public était joint au dossier d'enquête.

J'ai tenu les permanences prévues à la Mairie de GRAFFIGNY-CHEMIN aux dates suivantes :

- Lundi 14 novembre 2011 de 9H à 12H
- Samedi 26 novembre 2011 de 9H à 12H
- Lundi 5 décembre 2011 de 9H à 12H
- Mercredi 14 décembre 2011 de 9H à 12H

Au cours de ces permanences, j'ai rencontré Monsieur le Maire de GRAFFIGNY-CHEMIN qui est favorable au projet. **3 habitants de la commune se sont présentés** pour formuler des observations : une remarque a été inscrite au registre ouvert pendant la durée de l'enquête et une lettre m'a été remise, jointe au registre.

Par ailleurs, j'ai rencontré au cours ces permanences deux des associés de la SCL NOVALAIT : Messieurs Jean-Loup MICHEL et Julien PETITFOUR qui m'ont donné toutes les explications que j'ai sollicitées sur leur exploitation.

### **3 - Visite du site principal de l'exploitation à GRAFFIGNY-CHEMIN**

Après avoir pris rendez-vous avec les responsables du projet, je me suis rendue le samedi 26 novembre 2011 à 8H (avant d'assurer ma permanence), sur le lieu principal d'exploitation à GRAFFIGNY-CHEMIN.

M. DERU et M. MICHEL m'ont fait visiter l'installation très moderne, conçue pour le bien-être des bovins hébergés. L'établissement dispose outre le hangar d'hébergement et de ravitaillement des vaches laitières, d'une salle de traite, d'une pièce vétérinaire, d'une nurserie, d'une partie préparation de la nourriture entièrement automatisée, d'une salle de réunion....

Le lisier est récupéré dans une fosse située sous la surface d'hébergement des animaux.

La circulation des animaux à l'intérieur de l'espace réservé est libre, l'accès à la salle de traite est filtrée et se fait sans bousculade.

L'emploi de deux salariés à temps plein et la conception du bâtiment qui rassemble leurs troupeaux permet aux associés de la SCL d'être libérés de la contrainte des deux traites quotidiennes et de pouvoir consacrer leur temps aux autres tâches de leurs exploitations respectives, même s'ils assurent chacun à leur tour des permanences le week-end ou pendant les vacances des salariés. D'autre part, cette gestion commune devrait permettre de réaliser des économies d'échelle et de pouvoir proposer un volume de lait plus important aux établissements de transformation situés à proximité.

#### **4 - Observations du public**

Au cours de l'enquête, trois personnes domiciliées à GRAFFIGNY-CHEMIN se sont présentées et ont formulé des observations sur le projet soumis à enquête.

**M. SAUMET, conseiller municipal de GRAFFIGNY CHEMIN** a souhaité obtenir quelques renseignements sur le dossier et notamment la raison de l'enquête publique alors que l'élevage était actuellement déjà exploité sur le territoire de la commune. Il lui a été expliqué que l'autorisation portait sur un cheptel de 375 vaches laitières, l'enquête publique étant nécessaire quand le cheptel dépasse 150 vaches laitières.

M. SAUMET a également abordé le problème de l'eau potable, car au début de l'exploitation sur le site de l'EURL DERU à GRAFFIGNY-CHEMIN, la commune s'est trouvée avec une surconsommation d'eau potable et a du recourir au renforcement de l'approvisionnement par le Syndicat des Eaux du Nord Bassigny.

**M. MARTINS François** a déposé un courrier le 14 décembre 2011 faisant état des observations suivantes :

- le problème de la consommation d'eau potable : La commune de GRAFFIGNY-CHEMIN dispose de sa propre production d'eau potable qui est de bonne qualité et suffit à sa consommation en dehors des périodes de très forte sécheresse. Avec le projet d'exploitation de 375 vaches laitières sur le territoire de la commune, celle-ci va devoir demander régulièrement le concours du Syndicat des Eaux du Nord Bassigny avec les inconvénients pour les habitants (odeur désagréable de cette eau) et son coût (il va falloir la payer).

- les nuisances liées à l'exploitation : d'une part avec les possibles odeurs de lisier au niveau du stockage, d'autre part avec les transports de lisier en direction de Bourmont. M. MARTINS pose le problème de la dégradation possible des routes et demande qui va en supporter les coûts.

**M. Bernard TRITSH** se félicite du point de vue humain et économique de l'activité apportée par M. DERU et ses associés à GRAFFIGNY-CHEMIN et leur adresse tous ses vœux pour la réalisation de leurs projets professionnels. Il fait néanmoins part de son souci sur la continuité de l'approvisionnement en eau du village et de ses habitants, avec l'arrivée d'une grande quantité d'animaux. Il suggère le forage d'un puits et captage d'eau dans la nappe phréatique et en ce cas « la nappe phréatique étant un bien commun, ne faudrait-il pas que la commune, prévenant le cas d'une éventuelle pénurie d'eau, assure à ses frais le forage d'un puits, frais qu'elle pourrait amortir sur une période longue tout en ménageant le bien être et les intérêts financiers de la population toute entière »...

Par ailleurs, **le conseil municipal de la commune de CONSIGNY**, dans une délibération du 25 novembre dernier, ne souhaite pas l'épandage de lisiers, purins et eaux souillées sur les ilots 22 et 23 à cause de la présence d'une source alimentant une fontaine, située à 200 mètres en contrebas. Une interdiction touche déjà une parcelle située à proximité de la source. Le Maire de la commune précise que cette interdiction ne touche que partiellement les ilots concernés, pour la partie la plus proche de la source et se tient à la disposition des responsables de la SCL NOVALAIT pour discuter de la surface concernée.

## **5 - Procès-verbal d'enquête et réponse des responsables de l'exploitation**

J'ai adressé les observations développées ci-dessus et les demandes de renseignements relatives à celles-ci le 15 décembre 2011 par voie électronique à M. Jean-Loup MICHEL – **pièce jointe n°1.**

Par mail du 17 décembre, les associées de la SCL NOVALAIT m'ont fait parvenir leur mémoire en réponse – **pièce jointe n°2.**

**Concernant le problème de l'eau potable** soulevé par les trois intervenants de GRAFFIGNY-CHEMIN, les associés rappellent que l'adhésion de la commune à la compétence « renforcement en eau potable » du Syndicat des eaux du Nord Bassigny garantit à la commune une continuité de son approvisionnement en eau. La consommation en eau du cheptel de 375 vaches laitières est estimée à 50 m<sup>3</sup> maximum et les associés citent par comparaison la consommation de la société Bongrain qui est de plus de 2000 m<sup>3</sup> par jour...

Ils indiquent que là où les discussions avec les gros consommateurs d'eau n'ont pas abouti, ce sont les forages privés qui se sont développés avec une incidence immédiate sur l'augmentation du prix de l'eau.

La SCL NOVALAIT a déjà réfléchi à investir dans un forage et cette hypothèse n'est pas exclue si l'inquiétude des villageois persistait. Cette mise en œuvre serait immédiate si l'idée de M. TRITSH de participation communale à ce forage faisait son chemin.

**Pour les nuisances**, le lisier de bovin n'est pas odorant comme le lisier de porc. Les bâtiments sont implantés à une distance importante du village et à l'est, les vents dominants de sud et sud-ouest écarteront d'éventuelles odeurs.

Pour le transport, il se fera rarement en passant par le village, car la majeure partie des convois se dirigera vers Chaumont la Ville ou empruntera la voie romaine direction Malaincourt. De plus les tonnes à lisier sont normalisées et étanches. La vitesse et les pneumatiques de ces attelages sont plutôt de nature à préserver les chaussées.

**En ce qui concerne les préoccupations des élus de CONSIGNY**, il n'y a pas de problèmes. Sur ces terrains, l'apport se faisait en fumier ou compost et il n'y a pas d'inconvénients à continuer ses pratiques pour éviter l'épandage de lisier. Même si cette ressource en eau ne fait pas l'objet d'un périmètre de protection officiel, l'exemple est intéressant pour démontrer que par le dialogue et la compréhension des préoccupations de chacun, il est possible de trouver ensemble des règles qui permettent un large consensus.

## **6 - Analyse des observations formulées**

Le problème de l'eau apparaît comme un sujet très sensible à GRAFFIGNY-CHEMIN et M. le Maire l'avait évoqué quand je l'ai rencontré lors de ma première permanence. La rupture d'approvisionnement est écartée car la commune adhère au Syndicat des eaux du nord bassigny qui intervient en renforcement lorsque la production locale n'est plus suffisante. M. le Maire m'a indiqué que la qualité des eaux (goût et odeur) fournie par le syndicat s'est améliorée.

Tout en soulignant que la consommation en eau de l'exploitation avec 375 vaches laitières reste raisonnable : 50m<sup>3</sup> / jour, les associés envisagent d'investir dans un forage particulier si le mécontentement de la population devait persister.

La réponse des associés en ce qui concerne les nuisances : odeurs et transport, apparaît satisfaisante. L'établissement est effectivement à l'écart du village et étant donné qu'il sert de vitrine à la vente d'équipement pour les animaux, M. DERU et la SCL NOVALAIT ont tout intérêt à éviter toutes nuisances olfactive ou visuelle.

Les associés de la SCL ont manifesté le souhait de mener une expérience exemplaire et semblent être à l'écoute des remarques qui peuvent être formulées. Dans la mesure où ces remarques sont sensées, ils sont disposés à les prendre en compte.

Fait à Chaumont, le 28 décembre 2011  
Le Commissaire-Enquêteur



Nelly VAN SPEYBROECK

**AUTORISATION D'EXPLOITER UN ELEVAGE DE BOVINS AU  
TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT  
sollicitée par la SCL NOVALAIT à GRAFFIGNY-CHEMIN**

-----  
**CONCLUSIONS ET AVIS**

L'enquête publique relative à l'autorisation d'exploiter un élevage de bovins au titre des installations classées pour la protection de l'environnement sollicitée par la SCL NOVALAIT à GRAFFIGNY-CHEMIN s'est déroulée de manière satisfaisante et dans les conditions prévues par la réglementation.

L'avis de l'autorité environnementale formulé le 30 août 2011 est favorable au projet et précise que les exploitants ont étudié les phénomènes dangereux les plus importants et ont proposé des mesures adaptées visant à réduire les conséquences sur l'environnement et les tiers.

Le projet soumis à enquête n'a pas fait l'objet de remarques défavorables ou hostiles de la part de la population de GRAFFIGNY-CHEMIN ou de celle des autres communes concernées. Il permet de développer, au-delà de l'activité d'élevage des associés de la SCL NOVALAIT, celle de l'EURL DERU génératrice d'emplois et de développement économique pour la commune et la région de Bourmont. Les bâtiments principaux de l'exploitation loués par l'EURL DERU aux associés de la SCL servent de vitrine à cette entreprise et doivent donner l'image d'une exploitation exemplaire pour l'environnement et le bien être des animaux.

Trois personnes et une collectivité ont formulé des remarques au cours de l'enquête. Les associés de la SCL NOVALAIT ont répondu à celles-ci de manière responsable et sont prêts à remédier aux éventuelles nuisances créées par leur entreprise, notamment dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable de la commune.

A l'issue de l'enquête, après étude du dossier, rencontre avec M. le Maire, avec les responsables de la SCL NOVALAIT, visite de l'établissement principal à GRAFFIGNY-CHEMIN, étude des remarques formulées par le public et des réponses des associés de la SCL,

**Je donne un avis favorable à l'autorisation d'exploiter un élevage de bovins au titre des installations classées pour la protection de l'environnement sollicitée par la SCL NOVALAIT à GRAFFIGNY-CHEMIN.**

Fait à Chaumont, le 28 décembre 2011

Le Commissaire-Enquêteur,



Nelly VAN SPEYBROECK